



## Demande de préavis réduit à 1 mois

Par **poupone**, le **04/03/2008** à **14:04**

propriétaire d'une résidence principale en 33 et inscrit comme agent co à bx, je travaille régulièrement dans le 17 depuis 2003 et y ai pris une location en 02-2007.

les affaires n'allant pas du tout, j'ai repris une activité salariée en 04 (dans le 17) mais les frais étant trop importants au regard du salaire, j'ai démissionné en 11/07 et tenter de reprendre mon statut d'agent co.

j'ai écrit à l'agence en AR le 23/01/08 de mon intention de résilier à fin 02/08 pour retourner en 33.

Réponse par courrier avec enregistrement du départ au 29/02 et état des lieux le 04/03.

le 28/02 courrier remettant en cause le prévis d'1 mois au regard des articles 13 et 15 de la loi 89-462.

mon résultat bnc étant déficitaire je me suis radié au 31/01

j'ai repris une activité salariée depuis le 06/02

l'état des lieux a bien eu lieu ce matin

puis-je espérer récupérer ma caution (2 mois dont 1 a servi à régler Février an accord avec l'agence) ou vais-je devoir payer 1 mois de plus si le logmt n'est pas reloué ?

merci de votre aide